

AVICAP – SARL au capital de 5 000 €

RCS LYON 812 260 891 - APE 6619B

Siège social

3 Place Jean Moulin

69800 SAINT PRIEST



secretariat@avicap.fr Tél : 04 78 70 47 38

www.avicap.fr

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

STATUTS LEGAUX ET AUTORITE DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS <https://www.orias.fr/welcome>) sous le n° 15 004 969 au titre des activités réglementées suivantes :

IAS (Intermédiaire en Assurance) dans la catégorie courtier type B

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) dans les catégories courtier IOBSP :

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 PARIS et internet : <http://www.acpr.banque-France.fr>

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Activité	Honoraires de conseil	Commission d'acquisition (*)1.
Prêt immobilier pour les particuliers	1% du montant emprunté plafonné à 5 000 €	De 0% à 1% (voir FISE)
Prêt immobilier pour les professionnels et sociétés	1% du montant emprunté plafonné à 10 000€	de 0 à 1 %
Prêt professionnel	1% du montant emprunté plafonné à 10 000€	de 0 à 1 %
Regroupement de crédit consommation	de 500€ à 7 500€en fonction du montant emprunté	de 0 à 1%
Assurance de prêt & couverture risques spéciaux Sur Lettre de mission	de 0 € à 1 500 €	Variable selon la compagnie
Placement, Assurance vie	Gratuit	De 0 à 5% des frais d'entrée Commission de gestion selon assureur (*)2.
Bilan Patrimonial	Forfait en fonction du montant brut du patrimoine sur lettre de mission	-
Prévoyance et santé	De 0 à 50€ en fonction de la compagnie d'assurance	Variable selon la compagnie
Immobilier	Gratuit	Entre 3 et 10% HT
IARD (RC Pro, décennales, dommage ouvrage)	Gratuit	Variable selon la compagnie

(*)1. Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré. Le détail de la rémunération du conseiller par commission, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

2. Le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie à sa demande une fois connus les supports choisis

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

AVICAP dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**AFIB**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances elles ont été souscrites auprès de : AON contrat GROUPE ZURICH n° 7400020514

	IAS	IOBSP
Responsabilité civile Professionnelle	1 525 000 €	800 000 €
Garantie Financière	115 000 €	115 000 €

PARTENAIRES, COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS

Aucun lien capitalistique ou commercial significatif n'existe avec les établissements ci-dessous

NATURE	NOM
Banque	Groupe Banque Populaire, BNP, Banque de Savoie, Banque Rhône Alpes, Groupe Crédit du Nord, Groupe Caisse d'Épargne, Groupe Crédit Agricole, Groupe Crédit Mutuel, LCL, Société Générale, Banque Postale, AXA Banque
Courtage en assurance	Acte Vie, Afi Esca, Ageas, Alptis, Apicil, April, Aprep, Assurea, Aviva, Axa Thema, Cardif, CD Partenaires, Generali, Generali Patrimoine, MetLife, Mma, Oradea, Premavals, Primonial, Swiss Life, Televie, UAF Life Patrimoine, Ciprès.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12 - Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

**Par courrier : AVICAP RHONE , Mr Cyril DUBOIS, au siège social : 3 place Jean Moulin 69800 SAINT PRIEST
Par tel 04 78 70 47 38 ou par mail : secretariat@avicap.fr**

Si aucune solution n'est trouvée vous pouvez vous adresser :

Dans le cadre des produits d'épargne et d'investissements : Au Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02

Dans le cadre de l'activité d'IOB : le Médiateur de la consommation Medicys conformément aux articles L. 611-1 et suivants, du Code de la consommation. Aucune demande (ou saisine) de médiation ne peut être satisfaite sans la formulation préalable d'une réclamation auprès du professionnel. Vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique sur le site www.medicys.fr ou par voie postale: MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS.

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

-dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
-deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Je (Nous) soussigné (s),
accepte (Rayer la mention inutile) :

OUI - NON De transmettre mes informations personnelles à AVICAP dans le but de l'étude de mon dossier.

OUI - NON De transmettre mes informations personnelles à AVICAP dans le but de recevoir des offres/communications commerciales.

DATE ET SIGNATURE

Le conseiller :
Date :
Signature :

Le (Les) client (s) :
Date :
Signature (s) :